

Motion d'actualité du congrès de l'ICEM-pédagogie Freinet

Loi Rilhac

Nous pédagogues et éducateur·ices Freinet, sommes réunies en congrès à Nanterre ce 25 août 2023 pour œuvrer à l'émancipation et à la coopération dans nos classes, comme dans nos équipes.

Nos échanges se sont axés sur la lutte contre toutes formes de domination. À ce titre, nous dénonçons l'application de la loi Rilhac qui introduit de fait un corps hiérarchique intermédiaire dans les écoles en donnant une autorité au directeur·rice sur toutes les personnes présentes dans l'école.

Parallèlement, les évaluations d'écoles ont déjà débuté dans le but entre autres de limiter les libertés pédagogiques des enseignant·es. Comment construire des choix pédagogiques émancipateurs quand le directeur ou la directrice a le pouvoir de contrôler tout écart à la norme ?

Les injonctions dans le sens d'une pratique managériale se multiplient : injonctions pédagogiques, évaluations d'écoles, le Pacte, Marseille en grand, loi Rilhac... Du ministère jusqu'à l'école de formation des IEN, IPR et chefs d'établissements, des voix aussi s'élèvent contre cette politique du new public management.

La perte du sens de notre métier crée une souffrance au travail qui explique la pénurie d'enseignant·es (candidatures aux concours en baisse, démissions...).

Cette logique s'impose déjà dans tous les services publics : la santé, la poste, la fonction publique territoriale...

L'ICEM revendique un fonctionnement collectif, coopératif et émancipateur entre pairs dans les classes, dans l'École et invite toute la communauté éducative à promouvoir un débat citoyen autour d'un service public d'éducation.

L'ICEM invite toutes les organisations qui le souhaitent à cosigner cette motion.

A Nanterre,
le 24 août 2023

Les participants et participantes
au 56^{ème} congrès international
de l'ICEM – pédagogie Freinet